

# CR SNPTES du CT du 2 décembre 2021

Tous les sièges sont occupés par les représentants, dont vos trois représentants SNPTES.

## Ordre du jour

Point 1 : Approbation du PV du CT du 16 septembre 2021 et du PV du 21 octobre 2021 (avis) .....	2
Point 2 : Création de la fondation ID+ Lorraine : suppression de la fondation universitaire NIT de l'université de Lorraine (avis) .....	2
Point 3 : Calendrier de l'année universitaire 2022/2023 : cadre général (avis) .....	2
Point 4 : Organisation des conseils à distance par des moyens de communication électronique ou de télécommunication : modification du règlement intérieur de l'établissement (avis).....	2
Point 5 : Modifications du règlement intérieur du pôle scientifique Connaissance Langage Communication Sociétés (CLCS) (avis).....	3
Point 6 : Modifications du règlement intérieur du collégium interface : réunions du conseil à distance (avis).....	3
Point 7 : Modifications des statuts de l'institut universitaire de technologie de Longwy (avis).....	3
Point 8 : Modifications des statuts de l'institut universitaire de technologie d'Epinal-Hubert Curien (avis) .....	3
Point 9 : Plan de formation des personnels 2022 (avis) .....	3
Point 10 : Campagne d'emplois 2022 (avis).....	3
Point 11 : Procédure d'avancement de grade des enseignants-chercheurs, applicable à compter de la campagne 2021-2022 (avis).....	4
Point 12 : Délibération relative aux missions d'expertise (avis) .....	4
Point 13 : Guide de fonctionnement des comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs, applicable à compter de la campagne 2021-2022 (avis) .....	4
Point 14 : Délibération relative aux enseignants associés à mi-temps et quart de temps (avis).....	4
Point 15 : Suivi des propositions et avis du CT du 21 octobre 2021 (avis) .....	4
Point 16 : Questions diverses .....	4

## Informations du président

**Situation Covid** : la situation évolutive laisse prévoir de nouvelles restrictions.

**Participation à la cotisation mutuelle** : Le financement ministériel est alloué pour les fonctionnaires mais pas pour les contractuels.

**Indemnité de télétravail** : Le versement interviendra en février-mars avec un rattrapage depuis septembre 2021. Pas de moyen alloué à ce jour par notre ministère. Les jours de télétravail ponctuel seront indemnisés.

**LPR sur les enseignants-chercheurs** : 7 chaires de professeur junior pour l'UL, repyramidage de certains postes de maître de conférences en professeur.

**Revalorisation de l'IFSE des catégories C** : elle est enfin actée, avec rattrapage à compter du 1er janvier 2021.

Pour le reste on est encore en attente de textes.

### Point 1 : Approbation du PV du CT du 16 septembre 2021 et du PV du 21 octobre 2021 (avis)

16 septembre 2021 : unanimité.

21 octobre 2021 : une correction rétablissant la tonalité d'un échange entre les élus et la directrice de la DAJ (sur les élections de novembre) est demandée par les élus.

Vote : 5 favorables dont le SNPTES, 4 contre, 1 abstention

**AVIS DONNÉ**

## Vie Institutionnelle

### Point 2 : Création de la fondation ID+ Lorraine : suppression de la fondation universitaire NIT de l'université de Lorraine (avis)

Le Secrétaire général de la Fondation, Vincent QUEUDOT, rappelle que la fondation ID+Lorraine a pour but de faciliter le partenariat avec le CHRU, par une fondation de collaboration scientifique. Cette nouvelle structure nécessite la dissolution de la fondation NIT.

La nouvelle fondation reprend les garanties qu'avaient les personnels.

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 2 contre, 2 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

### Point 3 : Calendrier de l'année universitaire 2022/2023 : cadre général (avis)

VOTE : 8 favorables dont le SNPTES, 2 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

### Point 4 : Organisation des conseils à distance par des moyens de communication électronique ou de télécommunication : modification du règlement intérieur de l'établissement (avis)

La modalité distantielle des instances avait été initié par des pôles et collègiums avant même la crise de la Covid ; elle a été permise à toutes les instances pendant la période de crise sanitaire mais doit être inscrite dans le Règlement Intérieur de l'UL pour continuer à être mise en œuvre ponctuellement, sous réserve d'une motivation expresse. Elle est très attendue par les composantes.

Pour des raisons de qualité des débats et de faisabilité technique, les modalités hybrides (mixte présentiel / distanciel) seront exclues pour les conseils centraux.

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 2 contre, 2 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

### Point 5 : Modifications du règlement intérieur du pôle scientifique Connaissance Langage Communication Sociétés (CLCS) (avis)

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 2 contre, 2 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

### Point 6 : Modifications du règlement intérieur du collégium interface : réunions du conseil à distance (avis)

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 2 contre, 2 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

### Point 7 : Modifications des statuts de l'institut universitaire de technologie de Longwy (avis)

Le CLHSCT n'est pas mentionné mais il existe. Le cumul de mandat de directeur/trice et celui de directeur/trice de département a bien été supprimé conformément aux préconisations du CHSCT.

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 4 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

### Point 8 : Modifications des statuts de l'institut universitaire de technologie d'Epinal-Hubert Curien (avis)

La destitution du Directeur adjoint doit être formalisée avec passage au Conseil et entretien avec le directeur.

A noter que ces statuts sont contraints puisque le Comité des IUT a uniformisé les statuts et les RI des IUT.

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 4 contre

**AVIS FAVORABLE**

## Ressources Humaines

### Point 9 : Plan de formation des personnels 2022 (avis)

**Bilan 2021** : près de 6000 participations à des actions de formation, pour un montant de 617 000 €. Les formations en distanciel ou hybrides ont été renforcées.

**Droit à la formation** : 51 dossiers déposés, 40 acceptés (Bilans de compétences, VAE, CPF...), pour un montant de 42 000 €.

**Plan 2022** : il tient compte des besoins exprimés dans les entretiens professionnels. Des invitations individuelles sont envoyées aux agents lorsqu'une formation est ouverte qui répondrait à leur attente exprimée.

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 4 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

### Point 10 : Campagne d'emplois 2022 (avis)

Le **GVT** n'est pas compensé par le ministère, bien qu'on puisse encore espérer une enveloppe partielle. Dans ce contexte le calcul par volume de VRE (valeur référence emploi, qui sert à une cotation des postes) permet de rester dans l'enveloppe salariale tout en adaptant les postes aux besoins (analyse GPEC gestion prévisionnelle des emplois et compétences) : repyramidages, transferts des directions opérationnelles vers les composantes, transformation de postes enseignants-chercheurs en Biatss ou inversement.

Seront publiés **124 postes enseignants et enseignants-chercheurs** (sur 175 publiables) dont 1 BOE, **74 postes Biatss** (sur 180 publiables, beaucoup étant occupés par des collègues contractuels) dont 11 BOE. Les recrutements de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) sont une obligation légale, et un engagement conforme aux valeurs de notre université : pourtant ils restent difficiles à inscrire dans les publications des composantes, quasi uniquement sur des postes Biatss. Des contrats doctoraux vont permettre d'accompagner des personnes en situation de handicap et de constituer un vivier d'éligibles à des postes BOE d'enseignants et enseignants-chercheurs.

Des transformations AENES en ITRF ont été validées par le recteur, sans ouvrir de possibilités massives.

Sur 355 postes déclarés vacants, 157 sont non publiés et 198 (56%) sont publiés. Parmi les Biatss, le SNPTES note que les postes vacants **publiés** ne dépassent pas **41%** soit 74 sur 180.

A noter également qu'il n'y a qu'un poste d'enseignant BOE pour 11 BIATSS. On nous l'explique par le manque de vivier pour les enseignants. Il faudrait pouvoir ne pas déterminer de sections CNU à l'avance pour ouvrir des possibilités plus larges. Par ailleurs, nous dénonçons, une année de plus, le gel ou la transformation de postes de l'**AENES** qui continuent à réduire le nombre de collègues de cette filière et donc les possibilités d'évolution de leur carrière.

VOTE : 2 favorables, 4 contre, 4 abstentions dont le SNPTES

**AVIS DONNÉ**

**Point 11 : Procédure d'avancement de grade des enseignants-chercheurs, applicable à compter de la campagne 2021-2022 (avis)**

Comme pour les BIATSS, une mauvaise rédaction de dossier pénalise le candidat ce qui est logique.

VOTE : 5 favorables dont le SNPTES, 5 abstentions

**AVIS DONNÉ**

**Point 12 : Délibération relative aux missions d'expertise (avis)**

Il s'agit de missions telles que l'animation de clubs pour Orion, des participations à la commission de déontologie ou encore d'expertise externe pour l'HCERES mais celle-ci est financée par le laboratoire lorsqu'il fait venir un expert

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 2 contre, 2 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

**Point 13 : Guide de fonctionnement des comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs, applicable à compter de la campagne 2021-2022 (avis)**

Il a été élaboré en collaboration avec le CS.

VOTE : 6 favorables dont le SNPTES, 2 contre, 2 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

**Point 14 : Délibération relative aux enseignants associés à mi-temps et quart de temps (avis)**

Il s'agit uniquement des recrutements effectués dans le cadre du pacte Compétence.

VOTE : 8 favorables dont le SNPTES, 2 abstentions

**AVIS FAVORABLE**

## Divers

**Point 15 : Suivi des propositions et avis du CT du 21 octobre 2021 (avis)**

Le SNPTES XXX.

**Point 16 : Questions diverses**

SNPTES

**Publication de postes** : La cible des postes publiables a été fixée à 50%, pour les directions opérationnelles et les composantes et, nous dit le DGS, il n'a jamais été dit nulle part que l'on devait remplacer les départs en retraites à 50 % par des contractuels.

**Fiches de poste** : Des fiches de poste ont été reçues par la DRH pour 80% des agents. 20% de collègues n'en ont donc pas...

**Mobilité interne** : une réponse à chaque candidat sera prévue dans le processus de recrutement. Il est temps ! Elle lui permettra de se situer par rapport à des profils de poste.

**Référent / Responsable administratif** : une discussion est rouverte sur la critérisation entre les deux, celle-ci discriminant entre composantes de formation (RA) et laboratoires (Référents). Or, il avait été décidé que les référents administratifs désignaient les personnes qui gèrent les pôles scientifiques et les collegium avec les directeurs. Une clarification doit être faite.

**GT PHD** : Le Conseil Scientifique a voté un texte amendé, qui permettra de soumettre les propositions du GT PHD au CA.

**Enfants cas contacts** : à l'UL l'agent est placé en ASA jusqu'à 12 ans, en télétravail au-delà. Malheureusement, les ASA n'apparaissent pas pour les gestionnaires Agatte (à l'heure où nous posons la question) et nous le signalons.

#### UNSA

**Indemnité pour télétravail** : elle sera versée à compter de la paie de mars

#### CGT

**Subventions aux OS** : Elles ne sont toujours pas versées.

**Local syndical de la FST** : Il pose des soucis d'hygiène et de sécurité. Les femmes ne s'y rendent plus seules car des intrus y ont déjà été retrouvés et les environs ne sont guère engageants (Aile désaffectée, entrée possible par un autre accès libre, traces de pigeons dans des salles attenantes ...)